

## REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U20 MASCULINS

**Art. 1** - Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats et exposé dans le titre « Dispositions Générales » du Règlement Sportif Régional.

### **Art. 2 - ENGAGEMENT**

Le Championnat de la Ligue Régionale des Pays de la Loire est ouvert aux équipes Masculines, à raison d'une ou plusieurs équipes par Groupement Sportif/CTC, aux U20 Masculins nés en 1999, 2000 et 2001.

**24** équipes disputeront le championnat régional. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, **6** équipes accèdent au championnat inter-régional « **Grand Ouest** ».

Attribution des places :

- Niveau A (12 équipes)
  - Les 6 équipes ayant disputé le championnat « Grand Ouest » 2017-2018.
  - Les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de la poule R1 2017-2018
  - 2 wild-cards attribuées par la Ligue Régionale
  
- Niveau B (12 équipes)
  - 12 équipes proposées par les comités départementaux selon la répartition suivante :

LOIRE-ATLANTIQUE :	<b>3</b>	SARTHE :	<b>2</b>
MAINE-ET-LOIRE :	<b>3</b>	VENDEE :	<b>2</b>
MAYENNE :	<b>2</b>		

Les groupements sportifs/CTC ayant deux équipes engagées en championnat régional U20 devront personnaliser les équipes et la liste des joueurs devra parvenir à la Ligue pour le **11 septembre 2018**. Les groupements sportifs/CTC ayant deux équipes engagées à des niveaux de compétition différents devront faire parvenir à la Ligue pour le **11 septembre 2018** la liste des 5 joueurs brûlés de l'équipe engagée au niveau le plus élevé.

Dans le cas d'une inter-équipe de CTC, les droits sportifs définis ci-dessus dans l'attribution des places du Niveau A sont détenus par le club porteur de l'inter-équipe. La saison suivante les clubs membres de la CTC peuvent transférer ce droit sportif à un autre club membre de la CTC. En cas de fin ou de modification de la convention de CTC, c'est le Bureau Régional qui décidera du transfert ou de la modification de l'attribution du droit sportif détenu par un club de la CTC.

### **Art.3-SYSTEME DE SEPREUVES**

Le championnat se déroule en deux phases, en rencontres aller-retour :

#### **Première phase de septembre à décembre 2018 :**

4 poules de 6 équipes sur deux niveaux : 2 poules A1 et A2 qualificatives à l'inter-région et 2 poules B1 et B2 non qualificatives à l'inter-région. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase :

- Accession au championnat inter-régional des équipes classées premières, secondes et troisièmes des poules A1 et A2.
- Accession en R1 des équipes classées premières des poules B1 et B2.
- Descente en R2 des équipes classées dernières des poules A1 et A2.

## **Deuxième phase de janvier à mai 2019 :**

Le championnat régional se déroule en 3 poules sur 2 niveaux :

- Niveau R1 pour l'attribution du titre de champion régional : 1 poule de 6 équipes.  
Cette poule est constituée des 4 équipes restantes des poules A1 et A2 et des équipes classées premières des poules B1 et B2 de la 1ère phase.
- Niveau R2 : 2 poules de 6 équipes.

### **Art.4-½FINALES:**

**Titre de champion régional** : elles se disputent sur une rencontre entre les groupements sportifs classés 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de la poule R1 (1<sup>er</sup> contre 4<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup>).

Les rencontres se dérouleront sur le terrain des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>.

**Titre de vainqueur R2** : elles se disputent sur une rencontre entre les groupements sportifs classés 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, des poules R2 (1<sup>er</sup> R2A contre 2<sup>ème</sup> R2 B, 1<sup>er</sup> R2B contre 2<sup>ème</sup> R2 A).

Les rencontres se dérouleront sur le terrain des 1<sup>er</sup>.

### **Art. 5 - FINALES:**

**Titre de champion régional** : elles se disputent sur terrain neutre entre les équipes vainqueurs des 1/2 finales R1.

**Titre de vainqueur R2** : elles se disputent entre les deux équipes vainqueurs des 1/2 finales R2. Le lieu de la rencontre sera tiré au sort parmi les finalistes à l'issue des ½ finales.

### **Art. 6 - REGLES DE PARTICIPATION**

Nombre de joueurs autorisée : 10 au plus dont :

Licences C	10 maximum
Licences C1, C2 ou T	5 maximum
Licences ASCTC	7 maximum
Licences ASU20	sans limite

Les licences C1, C2 et T sont alternatives. Le total des licences C1, C2 et T ne peut, sur la feuille de marque, être supérieur à 5.

Un joueur titulaire d'une licence C1 ou C2 auprès de son club principal et bénéficiant d'une licence AS au sein d'une inter-équipe sera comptabilisé dans la limite des licences C1 et C2 de l'inter-équipe.

### **Art. 7- REGLES DE BRULAGE**

Les groupements sportifs devront se conformer aux dispositions de l'article 48 des règlements sportifs.

### **Art. 8 - HORAIRES ET DEROGATIONS**

Les rencontres se déroulent :

- Par défaut le dimanche à **13h15**.
- **Le dimanche à 11h00 avec accord du club adverse.**

Des dérogations peuvent être demandées, conformément aux dispositions de l'article 18 des règlements sportifs.

Une rencontre se déroulant à un horaire non enregistré par la Commission Sportive pourra être perdue par pénalité.

### **Art. 9 - BALLON : n°7**

**Art.10 - FRAIS D'ARBITRAGE**

Les frais d'arbitrage seront réglés à part égales entre les équipes en présence. Lors de la Finale, la Ligue prendra en charge leurs frais.

**Art.11**-Les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau Régional sur proposition de la Commission Sportive.

Les règlements particuliers ont été adoptés par le Comité Directeur du **30 mai 2018**.

*Le Président de la Ligue,  
Jean-Michel DUPONT.*



*Le Secrétaire Général,  
Maxime LEROUX.*

